GÉNOCIDE DES TUTSIS

Entre fiction et réalité, l'ignorance au service des négationnistes

Parti pris · Alors que le procès d'un génocidaire présumé, Philippe Hategekimana, a débuté le 10 mai à Paris, la chaîne Arte rediffuse une série, Black Earth Rising, accusée de servir les thèses négationnistes et notamment celle du « double génocide ». Ce télescopage entre la réalité et la fiction est particulièrement sensible dans le cas du génocide des Tutsis, dont la mémoire reste très disputée – comme en France.

> MICHAEL PAURON > 15 MAI 2023

Il y a quelques jours, j'ai reçu ce message de mon père : « Surtout ne rate pas Rwanda, la couleur du sang sur Arte! » Une attention touchante venant de lui, qui ne s'intéresse que très occasionnellement aux questions africaines – surtout pour faire plaisir à son fils, ce qui est déjà plus que la plupart des Occidentaux. Cette série à succès, produite par la BBC et initialement diffusée sur la plateforme payante Netflix en 2019, est actuellement disponible gratuitement sur la chaîne franco-allemande. Black Earth Rising (son titre original) mêle fiction et faits réels basés sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, et les guerres qui ont suivies dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

Le pitch : Kate (incarnée par Michaela Coel, connue pour son rôle dans la série *Chewing Gum*), une jeune juriste anglaise de la Cour pénale internationale (CPI), d'origine rwandaise, enquête sur l'assassinat de sa mère adoptive. Elle-même juriste à la Cour, elle s'apprêtait à traduire en justice un ancien membre du Front patriotique rwandais (FPR, le mouvement dirigé par Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda) pour sa participation présumée à des exactions dans l'est de la RDC. Kate est persuadée d'être une rescapée de 1994 – elle croit que sa mère l'a adoptée

à cette époque. Mais ses investigations, qui l'emmènent de Londres à Paris, en passant par Kigali et Kinshasa, lui révèlent une tout autre vérité.



L'actrice britannique Michaela Coel, à l'affiche de la série *Black Earth Rising* (2019).

Sur son chemin, elle croise un ancien chef de cabinet de l'Élysée, un négationniste avéré qui manipule la justice internationale pour venger la mort de son fils. Ce dernier était un militaire français. Il a été tué au Rwanda par le FPR lors d'une mission secrète d'entraînement des Forces armées rwandaises (FAR) un an avant le génocide (ce passage n'est pas sans rappeler l'offensive du FPR de janvier 1991, repoussée par les FAR avec le soutien du 8^e RPIMa de l'armée française). Le film met également en scène un barbouze qui tente d'effacer toutes les traces impliquant la France ; une présidente rwandaise (incarnée par l'actrice Abena Ayivor) qui pourrait être un mix entre Paul Kagame et son ancienne ministre des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo (l'actuelle secrétaire générale de la Francophonie); ou encore un

génocidaire atteint d'un cancer qui échappe à la justice internationale...

Comme une grande majorité de Français, mon père a certainement une connaissance très partielle du génocide perpétré contre les Tutsis en 1994. Et on ne peut pas lui en vouloir tant cette tragédie est encore trop peu expliquée (malgré de nombreux livres, documentaires et travaux scientifiques), et alors que les faits sont sans cesse disputés – y compris les moins contestables. Dans cette série, probablement a-t-il retenu la part de responsabilité de la France, clairement évoquée. Certainement a-t-il trouvé Michaela Coel époustouflante, et l'intrigue palpitante, bien que complexe. En revanche, il a aussi entendu un certain nombre d'inexactitudes. Sont-elles à mettre sur le compte de la fiction ou doit-on y voir, au mieux des approximations, au pire une volonté de réécrire l'histoire? Au final, serat-il en mesure de distinguer le vrai du faux, le réel de la fiction? Et quelle opinion finira-t-il par se forger?

LE « MATCH SORDIDE » DU NOMBRE DE MORTS

À sa sortie, Black Earth Rising a provoqué un certain malaise chez les spécialistes de la tragédie de 1994, notamment parce que la série surfe sur les ambiguïtés, entre le génocide (qui n'est pas remis en cause mais qui n'est pas au cœur du scénario) et les guerres qui ont suivi dans l'est de la RDC – lesquelles se poursuivent encore aujourd'hui. Maria Malagardis, journaliste à Libération et autrice de Sur la piste des

tueurs rwandais (Flammarion, 2012), a relevé par exemple le chiffre plusieurs fois répétés dans les épisodes de « 6 millions de morts » dans l'est de la RDC : « Cette estimation, depuis longtemps considérée comme fantaisiste, écrit-elle, réapparaît pourtant fréquemment grâce à sa force subliminale évidente, en référence au nombre des victimes de la Shoah. Six millions de morts au Congo contre 1 million de victimes au Rwanda ? C'est bien ce match sordide qui est régulièrement brandi par les négationnistes pour minimiser le génocide des Tutsis du Rwanda. » 1

On pourrait également pointer du doigt l'épisode où Kate découvre qu'une témoin, entendue dans le cadre du procès d'un génocidaire à Kigali, s'avère instrumentalisée. Un épisode qui jette le doute sur la probité du nouveau régime rwandais et l'indépendance de sa justice. Dans la réalité, cet argument a souvent été brandi par les détracteurs de Paul Kagame : la justice rwandaise ne serait pas suffisamment fiable pour juger ses génocidaires et le nouveau pouvoir se servirait de ces procès à des fins politiques.

Depuis bientôt trente ans, ils sont nombreux, un peu partout dans le monde, et plus particulièrement en France, ceux qui tentent de réécrire l'histoire et de requalifier les faits. C'est notamment le cas de militaires et de responsables politiques français, dont l'objectif inavouable est de minimiser la responsabilité, pourtant accablante, de la France. Dans Souviens-toi. Mémoires à l'usage des générations futures (Les Arènes, 2023), le général Jean Varret, à la tête de la Coopération militaire de 1990 à 1993, a brisé l'omerta avec force sur cet épisode. Dans ce long témoignage recueilli par le journaliste de La Croix Laurent Larcher, il raconte une entrevue organisée à Kigali juste après l'offensive du FPR à Ruhengeri, en janvier 1991 :

[...] Au cours de mon séjour, le colonel Laurent Serubuga [chef d'état-major de l'armée de terre du Rwanda] provoque une réunion pour me demander d'accroître notre coopération. Je me retrouve dans une salle avec, devant moi, plusieurs chefs des Forces armées rwandaises et quatre à cinq gendarmes, dont le chef d'état-major de la gendarmerie, le colonel [Pierre-Célestin] Rwagafilita. Au cours de cette réunion, le colonel Rwagafilita me demande des armes lourdes, des mortiers, des bazookas, des fusils-mitrailleurs, des mitrailleuses, des grenades, des obus, des munitions. Tout un arsenal de guerre! Je suis surpris par la requête. Je lui réponds: « Vos gendarmes n'ont pas besoin de ces armes pour maintenir l'ordre, je suis là pour les former à la française. Vos demandes me paraissent très exagérées et non conformes à la réalité de vos missions et de vos besoins. » [...] Alors il lève la réunion, tout le monde s'en va, il me dit : « Général, voulez-vous rester, seul à seul, pour parler d'officier à officier ? » Une fois la salle évacuée, il me dit : « Nous sommes entre officiers. Je vais vous parler en confiance et sans détour. La gendarmerie va rejoindre l'armée pour résoudre le problème. » « Ah bon, mais quel problème ? » lui ai-je demandé. « Nous avons besoin de ces armes pour liquider tous les Tutsi : les femmes, les enfants, les vieillards dans tout le pays ! Et vous savez, ce ne sera pas long, car ils sont peu nombreux!»

Les alertes du général Varret auprès de sa hiérarchie militaire – mais aussi auprès de Georges Martres, l'ambassadeur de France en poste à Kigali à l'époque, et de l'exécutif français, puisqu'il avait adressé une lettre à François Mitterrand – n'empêcheront pas la livraison d'armes au régime rwandais, en dehors du circuit de la Coopération. Le haut gradé, ostracisé pour avoir dénoncé les intentions génocidaires des Hutus au pouvoir, a fini par démissionner en 1993.

« NI UN HASARD NI UNE MALADRESSE »

En septembre 2003, sur RFI, Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères de Jacques Chirac, parle de « *génocides* » au pluriel afin d'affaiblir le caractère exceptionnel et organisé du massacre des Tutsis. Il le met ainsi en balance avec les crimes attribués à la branche armée du FPR (l'Armée patriotique rwandaise, APR). C'est la thèse bien commode du « double génocide » ². Cette phrase a provoqué la colère du journaliste Patrick de Saint-Exupéry, un de ceux qui a découvert sur le terrain les atrocités du génocide. Colère qui a nourri l'attaque de son livre, L'Inavouable, écrit sous la forme d'une lettre au ministre (Les Arènes, 2004) :

Monsieur le ministre.

Je viens de vous entendre parler des « génocides » rwandais. Ce n'est ni un hasard ni une maladresse, vous le savez comme moi. En conscience, vous venez à nouveau de faire vôtre une logique de négation. Celle-là même qui poussa certains à vouloir qualifier de génocide les bombardements alliés de Dresde, pendant la Seconde Guerre mondiale, afin de mieux relativiser ce que fut la Shoah.

Les évènements d'avril à juillet 1994, « c'est une extermination. Une extermination rationnellement décidée et mise en œuvre par un État », insiste-t-il.

On le voit, mêler la fiction et la réalité sur un sujet aussi sensible et disputé que celui du génocide des Tutsis peut avoir un effet dévastateur sur une conscience collective encore fragile. Celles et ceux qui ne connaissent pas la réalité des faits risquent d'épouser, sans le vouloir, des thèses négationnistes. Et les approximations, intentionnelles ou non, peuvent fournir des arguments à ceux qui défendent ces thèses.

La série de la BBC est rediffusée en France alors que le procès d'un génocidaire présumé vient de s'ouvrir à Paris. Depuis le 10 mai, et jusqu'au 29 juin, Philippe Hategekimana, ancien adjudant-chef de la gendarmerie de Nyanza (une commune située à une centaine de kilomètres au sud de la capitale), comparaît devant la cour d'assises de Paris pour « génocide, crimes contre l'humanité et participation à une entente » en vue de la préparation de ces crimes. Dans le box des accusés, ce petit homme « courtois », selon un enquêteur de personnalité cité à la barre le premier jour du procès, a été naturalisé français en 2005 sous le nom de Philippe Manier. Marié et père de trois enfants, il a refait sa vie en Bretagne, où il a exercé le métier d'agent de sécurité incendie à l'Université de Rennes. Il a été licencié en 2017 pour absentéisme. Deux ans plus tôt, il avait appris en lisant un article de Ouest-France qu'une instruction judiciaire avait été ouverte à son encontre.

À deux reprises, en novembre 2017 puis en janvier 2018, il s'est rendu au Cameroun pour, affirme-t-il, « aider sa fille dans un projet de commerce ». Les enquêteurs sont persuadés qu'il ne comptait pas revenir en France. Ils en veulent pour preuve le fait qu'il avait obtenu un visa camerounais de trois mois grâce à une ONG camerounaise et qu'il avait menti sur l'objectif de son voyage. Il n'avait d'ailleurs pas embarqué sur son vol retour, en févier 2018. Il a finalement été interpellé en mars 2018, à Yaoundé, alors qu'il attendait son épouse, qui avait été mise sur

écoutes en France. Il a été extradé un an plus tard et, depuis, placé à l'isolement à la prison de Nanterre, en région parisienne.

CONTINUER LE TRAVAIL

Né le 26 décembre 1956 dans une famille paysanne, Philippe Manier-Hategekimana livre à la barre un récit de son exil très proche de celui servi par d'autres génocidaires – il s'agit du quatrième procès en France lié au génocide des Tutsis ³. D'une part, il nie sa participation aux massacres dans sa zone d'affectation car, ditil, il n'était pas sur place au moment des faits, mais à Kigali. Selon l'acte d'accusation, il aurait pourtant participé aux meurtres d'un bourgmestre récalcitrant et de plusieurs Tutsis placés sous son autorité. Il est également soupçonné d'être lié aux morts d'une religieuse et d'un abbé, ainsi que de trois cents Tutsis réfugiés sur la colline de Nyamugari.

Cet ancien passionné de sport de 67 ans, béquille posée à côté de lui pour l'aider à marcher à la suite d'une opération des genoux, explique d'autre part avoir fui le 7 juillet 1994 vers la RDC. À cette période, quelque 2 millions de Rwandais avaient pris la route de l'exil pour échapper aux troupes du FPR dont la victoire était devenue inéluctable. Parmi eux, des civils, mais aussi des tueurs à la machette et des cadres du régime génocidaire, qui ont profité de l'opération militaire française Turquoise, officiellement déployée à titre humanitaire du 22 juin 1994 au 21 août 1994, et qui avait mis en place une zone sécurisée dans tout l'ouest du pays, à la frontière avec la RDC.

L'ancien gendarme atterrit dans le camp de Kashusha, à Bukavu, juste de l'autre côté de la frontière. Il obtient, pour lui et sa famille, des faux papiers avec un nouveau nom, Philippe Hakizimana – des officiels rwandais (bourgmestres, préfets...) avaient emporté des formulaires administratifs permettant d'établir de fausses identités. Dans ce camp, les extrémistes hutus réécrivent l'histoire, se font passer pour les véritables victimes, et organisent la résistance contre le FPR, tout en poursuivant le « travail » (c'est-à-dire les massacres) contre les « cancrelats » (ainsi étaient nommés les Tutsis par les extrémistes hutus) qui se sont retrouvés bien malgré eux parmi ces tueurs ⁴ .

Dans un podcast mis en ligne le 28 avril sur France Culture, consacré à Pauline Nyiramasuhuko, une génocidaire réfugiée à Kashusha en 1994 et condamnée en 2011 à la perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR, à Arusha), Patrick de Saint-Exupéry explique comment un nouveau récit s'est propagé dans ce camp :

Le passage de la frontière va permettre une bascule totale. Lorsque le gouvernement intérimaire était au Rwanda ⁵, c'étaient les coupables, c'étaient eux qui organisaient le génocide. Ils passent de l'autre côté de la frontière, ils deviennent des réfugiés, donc des victimes, et ils vont commencer à dire : « C'est nous les victimes ! C'est nous qui souffrons ! C'est nous qui avons faim, qui avons soif ! C'est de la faute aux autres » ! Ils vont justifier indirectement ce qu'ils viennent de faire et, ce qu'ils viennent de faire, va un petit peu passer à la trappe parce qu'il y a une masse de 2 millions de personnes, c'est spectaculaire. Il y avait peu de caméras, de journalistes pendant le génocide et, brutalement, on va avoir des centaines de journalistes. Et, dans ces camps de réfugiés, on continue le génocide, d'assassiner les traîtres, parce qu'il y avait des Tutsis aussi

embarqués par le flot. On va reconstruire l'outil militaire, on va dire que c'était un revers et pas une défaite et on va dire : « Il faut continuer le travail ». 6

Cette réorganisation au sein du camp, qui avait conduit Médecins sans frontière à suspendre son aide dès décembre 1994 afin de ne pas « contribuer à légitimer les auteurs du génocide et à renforcer leur pouvoir par son assistance dans les camps »

7 , Philippe Manié-Hategekimana la raconte en détail ce 10 mai à Paris. Non seulement un service d'état civil a été mis en place pour procurer de nouvelles identités, mais, en plus, les renseignements hutus y étaient particulièrement actifs : « Les renseignements nous avaient prévenus que le FPR pouvait nous attaquer à tout moment. On devait se tenir prêts », a-t-il déclaré au juge. De fait, le camp est attaqué en 1996 par l'APR. « Les tirs étaient nourris, souffle-il la voix tremblotante. J'ai entendu "maman est tombée" mais je ne me suis pas arrêté... Dans cette attaque, j'ai perdu ma mère, mon oncle, ma cousine et ma jeune demi-sœur. »

MÉMOIRE DÉFAILLANTE

Il explique avoir marché avec sa femme et ses enfants jusqu'au fleuve Congo, qu'ils auraient traversé en bateau pour se rendre au Congo-Brazzaville. Accueillis par des missionnaires, ils auraient rejoint le Cameroun à pied six mois plus tard. Dans ce pays, des religieuses les auraient soutenus financièrement. Un passeur a ensuite permis à sa femme et à son plus jeune enfant de partir en France. Toujours selon son témoignage, grâce à l'aide d'associations basées en France, lui, son fils et sa fille auraient ensuite retrouvé son épouse quelques mois plus tard. Le juge tente d'obtenir des précisions : qui étaient ces religieuses ? Quelles étaient ces associations ? Qui était ce passeur ? La mémoire de l'ancien gendarme se fait alors défaillante.

À l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), il a déclaré avoir été « professeur de sport » au Rwanda. Il a aussi assuré que toute sa famille avait été tuée durant les évènements du printemps 1994. Le juge démontre que c'est faux : son père était encore en vie au Rwanda en 2014. Tout au long de son périple, à chacune de ses étapes, aux autorités comme à son travail et auprès de ses relations en France, jamais Philippe Hategekimana n'a dévoilé son ancienne appartenance à la gendarmerie, ce corps militaire qui devait se joindre à « l'armée pour résoudre le problème ». Un mensonge par omission car s'il avait dit la vérité, argue-t-il, « je n'aurais jamais eu l'asile ».

Quelle est la part de fiction et la part de réalité dans le témoignage de Philippe Hategekimana? Les jurés auront la lourde tâche de le déterminer dans les semaines à venir. Mais l'enjeu de ce procès – comme de tous les autres procès de génocidaires organisés en France ces dernières années – va au-delà de son seul cas personnel. Et il n'est pas si éloigné que cela du débat soulevé par Black Earth Rising: outre la culpabilité de l'ancien gendarme, il s'agira de démontrer une nouvelle fois que la théorie du « double génocide », caressée par la série comme par le prévenu (et toujours soutenue par une partie des responsables politiques et militaires français de l'époque), et dont l'objectif est de dépolitiser les massacres et

de les ramener à une guerre interethnique, « est une thèse négationniste et raciste », comme l'a rappelé l'historienne Hélène Dumas lors du deuxième jour du procès.

MICHAEL PAURON

Journaliste passé par l'hebdomadaire Jeune Afrique, il a collaboré à divers journaux, dont Mediapart. Il est... (suite)

Les articles présentés sur notre site sont soumis au droit d'auteur. Si vous souhaitez reproduire ou traduire un article d'Afrique XXI, merci de nous contacter préalablement pour obtenir l'autorisation de(s) auteur.e.s.

- Maria Malagardis, « "Black Earth Rising", regard ambigu sur la tragédie rwandaise », Libération, 15 février 2019.
- Des massacres ciblés contre les Hutus sont attribués à l'APR, durant la conquête du pouvoir au printemps 1994 qui mit fin au génocide et, plus tard, durant les guerres dans l'est du Congo.
- Le 7 février 2014, lors de son procès à Paris, l'ex-capitaine rwandais Pascal Simbikangwa affirma par exemple que « pour les Rwandais qui étaient sur place, c'était très difficile de savoir. (...) Moi j'habitais à Kiyovu (quartier résidentiel) il n'y a pas eu un seul mort » (« Rwanda : à son procès, Simbikangwa affiche la thèse du double génocide », Le Point, 7 février 2014). Il est définitivement condamné en 2016 à vingt-cinq ans de prison pour génocide et complicité de crimes contre l'humanité.
- ⁴ Le 12 mai 1996, par exemple, plusieurs milliers de réfugiés tutsis sont massacrés dans le monastère Notre-Dame de Mokoto, dans le Nord-Kivu, à 90 kilomètres de Goma.
- Le GIR est mis en place au lendemain de l'attentat du 6 avril 1994 contre le président Juvenal Habyarimana. Il est sous la coupe de la mouvance extrémiste « Hutu Power ».
- Alain Lewkowicz, « Pauline Nyiramasuhuko, génocide rwandais au féminin », réalisé par Marie-Laure Ciboulet, France Culture, 28 avril 2023.
- MSF, « Camps de réfugiés Rwandais Zaire-Tanzanie 1994-1995 », avril 2004, p.9.